

Comment pouvez-vous participer?

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires. Aidez-nous à créer un système de services à l'enfant et à la famille adapté aux besoins des enfants, des familles et des communautés concernées.

Assistez à une assemblée publique locale

Les assemblées publiques locales auront lieu en septembre 2001 dans les communautés suivantes :

Brandon	Churchill	Cross Lake
Fairford	Garden Hill	Portage-la-Prairie
Sagkeeng	Saint Boniface	Swan River
The Pas/OCN	Thompson	Winnipeg

Tenez-vous au courant. Les dates et heures des assemblées seront annoncées ultérieurement. Vous pouvez aussi composer le 945-1183 ou, à l'extérieur de Winnipeg, le 1 866 300-7503.

Envoyez-nous vos idées

Écrivez-nous à l'adresse suivante :
Commission d'enquête sur l'administration
de la justice et les Autochtones –
Initiative de protection de l'enfance
114, rue Garry, bureau 216
Winnipeg (Manitoba) R3C 4V4

Écrivez-nous par courriel
à l'adresse suivante : ajicwi@gov.mb.ca

Tous les mémoires et courriels doivent nous parvenir d'ici le 30 septembre 2001.

Vous désirez plus de renseignements?

Procurez-vous un document public détaillé :
en visitant le site Web de la Commission d'enquête
sur l'administration de la justice et les Autochtones
– Initiative de protection de l'enfance à l'adresse
suivante : <http://www.aji-cwi.mb.ca>
ou en composant l'un des numéros de téléphone
suivants :

Assembly of Manitoba Chiefs
Trudy Lavallée (204) 956-0610

Manitoba Metis Federation
Cynthia Kolada (204) 586-8474

Manitoba Keewatinowi Okimakanak
Colin Kinsella ou Inez Vystrcil (204) 927-7500

Gouvernement du Manitoba
Services à la famille et Logement
Patrick Falconer (204) 945-6731

Ligne centrale de renseignements
À Winnipeg : 945-1183
Ailleurs au Manitoba : 1 866 300-7503

Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance



Promesse d'espoir : un engagement à l'égard du changement

Services à l'enfant et à la famille du Manitoba

Tour d'horizon

Août 2001



ASSEMBLY OF
MANITOBA
CHIEFS



MANITOBA
METIS
FEDERATION



MANITOBA
KEEWATINOWI
OKIMAKANAK



Manitoba

Que cela signifie-t-il?

Familles autochtones

Le nouveau système permettra aux enfants et aux familles autochtones, où qu'ils vivent dans la province, de recevoir des services à l'enfant et à la famille d'organismes autochtones. Ces organismes seront subventionnés par l'une des trois administrations autochtones de prestation des services à l'enfant et à la famille.

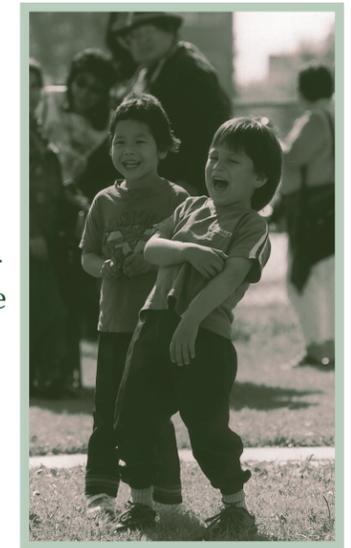
Les services offerts par les organismes et les administrations autochtones tiendront compte de la culture des enfants et des familles, et de la communauté à laquelle ils appartiennent.

Familles non autochtones

Les services à l'enfant et à la famille destinés aux familles non autochtones continueront à être offerts partout au Manitoba, grâce à plusieurs structures de prestation de services.

Toutes les familles

Ces services tenteront de ne pas séparer les enfants de leur famille et de leur communauté. De plus, on mettra davantage l'accent sur la prestation d'une gamme de services plus holistiques, basés sur des programmes de prévention.



Enfants pris en charge

Avec le nouveau système, les enfants actuellement pris en charge seront dirigés vers l'administration appropriée. Les enfants et les adolescents autochtones pourront bénéficier des services d'un organisme autochtone. Les autres enfants et adolescents continueront à être servis par les organismes existants. Le Bureau du protecteur des enfants continuera d'aider les enfants et les adolescents à faire entendre leur voix.

Parents nourriciers

Les parents nourriciers resteront une ressource essentielle dans le nouveau système. Pendant la mise en œuvre des changements, les parents nourriciers pourront participer à toute planification concernant les enfants qui vivent dans leur foyer, ainsi qu'aux discussions concernant l'obtention de permis pour leur foyer.

Changements proposés

La Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance a mis au point un plan visant à améliorer le système des services à l'enfant et à la famille au Manitoba. Ce plan a été mis au point conjointement par :

- la Manitoba Metis Federation,
- l'Assembly of Manitoba Chiefs,
- la Manitoba Keewatinowi Okimakanak,
- le gouvernement du Manitoba.

Les changements les plus importants consisteront en une extension des services offerts par les organismes de Services à l'enfant et à la famille des Premières nations à toutes les régions hors-réserve de la province, ainsi qu'en la création de bureaux ou d'organismes de Services à l'enfant et à la famille des Métis dans tout le Manitoba. Chaque organisme et bureau de Services à l'enfant et à la famille sera placé sous la responsabilité de l'une des quatre nouvelles administrations de services à l'enfant et à la famille créées dans la province :

- une administration pour les services à l'enfant et à la famille des Premières nations du Nord du Manitoba;
- une administration pour les services à l'enfant et à la famille des Premières nations du Sud du Manitoba;
- une administration pour les services à l'enfant et à la famille des Métis;
- une administration générale pour les services à l'enfant et à la famille (pour toutes les autres familles).

Toute la population du Manitoba profitera de cette nouvelle approche qui respecte l'importance de services adaptés à la culture des bénéficiaires.

Pourquoi ces changements?

La protection des enfants et le soutien des familles qui les élèvent sont peut-être les responsabilités les plus importantes que doit assumer la société. Ce sont des responsabilités très difficiles. Les changements que nous envisageons permettront à ces services de mieux répondre à vos besoins.

Il est généralement reconnu que les Autochtones du Manitoba n'ont pas été bien servis par le système de prestation des services à l'enfant et à la famille conçu pour l'ensemble de la population.

Les changements proposés sont fondés sur les recommandations présentées dans le rapport d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones, publié en 1991.

Énoncé de vision

Un système de prestation de services aux enfants et aux familles qui reconnaît et soutient les droits des enfants de se développer au sein de familles et de communautés saines et sécuritaires, et qui reconnaît que les Premières nations et les Métis possèdent une autorité, des droits et des responsabilités uniques

pour prendre soin de leurs enfants.



Énoncé de mission

Mettre en place un système conjoint de prestation de services à l'enfant et à la famille, qui reconnaît les droits distincts et l'autorité des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble d'administrer et d'offrir leur propre système de prestation des services à l'enfant et à la famille dans toute la province, au niveau des communautés, qui reflète et intègre respectivement la culture des Premières nations, des Métis et de la population dans son ensemble.

Quels sont nos objectifs?

- Protéger les enfants et assurer leur bien-être.
- Mettre en valeur le potentiel des familles, compte tenu du fait que ces dernières devraient constituer la meilleure protection pour les enfants.
- Mettre en valeur le potentiel des communautés, compte tenu du fait que des communautés saines contribuent au soutien des familles et au maintien d'un environnement sain et sécuritaire pour les enfants.
- Offrir des services qui soutiennent les familles à risque et qui favorisent la collaboration avec les familles pour la protection des enfants.
- Adopter une approche holistique pour la protection des enfants.
- Établir un système de prestation de services dont l'approche même vise à offrir davantage de soutien.
- Offrir des services qui répondent à des besoins communautaires uniques.
- Élaborer et offrir des services conçus du point de vue des communautés.
- Offrir des services appropriés du point de vue culturel.
- Assurer l'égalité d'accès aux services quel que soit le lieu de résidence, dans la plus grande mesure du possible.
- Élaborer un système de prestation des services à l'enfant et à la famille axé sur une approche mettant en valeur les meilleures pratiques.
- Mettre l'accent sur la mise en valeur du potentiel des familles et des communautés.